

**Collège Boréal d'arts appliqués et
de technologie**

**Rapport de l'auditeur indépendant et
états financiers consolidés**

31 mars 2024

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

États financiers consolidés

31 mars 2024

Rapport de la direction

Rapport de l'auditeur indépendant

État consolidé de la situation financière 1

État consolidé de l'évolution des soldes de fonds 2

État consolidé des gains de réévaluation 3

État consolidé des résultats 4

État consolidé des flux de trésorerie 5

Notes complémentaires 6-26

Renseignements supplémentaires

Annexe 1 - Analyse des recettes 27

Annexe 2 - Analyse des dépenses 28

Annexe 3 - Analyse des entreprises auxiliaires (excluant les salaires et l'amortissement) 29

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie (le « Collège ») sont la responsabilité de la direction de ce dernier. Ils ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables Professionnels Agréés du Canada, comme précisé dans la note 2 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables Professionnels Agréés du Canada, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction. Les membres du conseil d'administration se réunissent avec la direction et l'auditeur externe pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toutes questions importantes touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Baker Tilly SNT s.r.l., auditeur externe indépendant nommé par le Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités de l'auditeur, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Collège auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.

Michel Doucet
Vice-président - Services corporatifs
Le 5 juin 2024



Sylvain Lamontagne
Directeur aux Ressources financières
Le 5 juin 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

**Au conseil d'administration du
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie**

Baker Tilly SNT LLP / s.r.l.
1174 St. Jerome
Sudbury, ON, Canada P3A 2V9
T: +1 705.560.5592
F: +1 705.560.8832

www.bakertilly.ca

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2024, et les états consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, des gains de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie au 31 mars 2024, ainsi que de son résultat d'opération consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes canadiennes d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés (suite)

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés à l'égard de l'information financière des entités ou les activités économiques de l'entité afin d'exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous sommes uniquement responsables en matière de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Sudbury, Ontario
Le 5 juin 2024

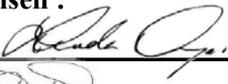
Baker Tilly SNT s.r.l.

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	28 561 820 \$	35 141 348 \$
Débiteurs (note 4)	11 245 243	9 209 799
Frais payés d'avance	2 988 075	1 506 468
Versement à court terme sur le débiteur à long terme	<u>315 000</u>	<u>299 000</u>
	43 110 138	46 156 615
Placements (note 5)	13 312 147	12 474 526
Immobilisations (note 7)	85 547 254	85 680 733
Débiteur à long terme (note 8)	<u>3 128 359</u>	<u>3 443 371</u>
	<u>145 097 898 \$</u>	<u>147 755 245 \$</u>
Passif et soldes de fonds		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus (note 10)	17 508 082 \$	22 945 890 \$
Apports reportés - Dépenses des périodes subséquentes (note 11)	9 179 354	8 820 324
Versements à court terme sur la dette à long terme	<u>514 000</u>	<u>487 000</u>
	27 201 436	32 253 214
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (note 18)	1 986 435	1 881 724
Apports reportés - Immobilisations (note 11)	64 714 213	65 053 750
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 12)	883 772	-
Dette à long terme (note 13)	<u>7 134 027</u>	<u>7 605 446</u>
	<u>101 919 883</u>	<u>106 794 134</u>
Soldes de fonds		
Non grevés d'affectations		
Exploitation	20 033 294	17 428 419
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	(1 986 435)	(1 881 724)
Indemnités de vacances	<u>(3 664 607)</u>	<u>(3 049 724)</u>
	14 382 252	12 496 971
Investis en immobilisations	12 301 242	12 534 534
Affectations d'origine interne (note 14)	6 800 000	6 800 000
Fonds de dotation (note 15)	<u>8 843 727</u>	<u>8 843 727</u>
	42 327 221	40 675 232
Gains de réévaluation cumulés	<u>850 794</u>	<u>285 879</u>
	<u>43 178 015</u>	<u>40 961 111</u>
	<u>145 097 898 \$</u>	<u>147 755 245 \$</u>
Éventualités (note 16)		
Engagements (note 17)		
Au nom du conseil :		
	Présidente du conseil d'administration	
	Président du Collège	

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024				2023	
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Investis en immobilisations</u>	<u>Fonds de dotation</u> (note 6)	<u>Affectations d'origine interne</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Solde d'ouverture	12 496 971 \$	12 534 534 \$	8 843 727 \$	6 800 000 \$	40 675 232 \$	39 522 232 \$
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	2 383 940	(731 951)	-	-	1 651 989	1 153 000
Investis en immobilisations	(54 240)	54 240	-	-	-	-
Remboursement de la dette à long terme	<u>(444 419)</u>	<u>444 419</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde de clôture	<u>14 382 252 \$</u>	<u>12 301 242 \$</u>	<u>8 843 727 \$</u>	<u>6 800 000 \$</u>	<u>42 327 221 \$</u>	<u>40 675 232 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé des gains de réévaluation

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	<u>285 879</u> \$	<u>631 227</u> \$
Gains non réalisés (pertes non réalisées) sur les placements	662 043	(345 348)
Montants reclassés dans l'état consolidé des résultats :		
Pertes réalisées sur les placements	<u>(97 128)</u>	<u>-</u>
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation de l'exercice	<u>564 915</u>	<u>(345 348)</u>
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	<u>850 794</u> \$	<u>285 879</u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Revenus (voir annexe 1)		
Subventions	66 689 513 \$	65 132 783 \$
Frais de scolarité	19 521 898	10 999 992
Contrats de formation	1 163 175	727 077
Contrats de services	7 676 715	4 911 637
Entreprises auxiliaires	1 587 710	1 496 500
Autres recettes	5 734 092	4 099 030
Amortissement des apports reportés		
- immobilisations	<u>3 967 749</u>	<u>3 561 248</u>
	<u>106 340 852</u>	<u>90 928 267</u>
Dépenses (voir annexe 2)		
Salaires et avantages sociaux	65 786 982	54 422 977
Télécommunication	486 010	467 021
Frais de voyage	1 503 096	1 000 913
Services professionnels	8 432 635	9 939 216
Services publics et entretien	5 453 820	4 363 838
Loyer	6 377 205	4 882 762
Location	62 674	57 589
Fournitures et matériel	4 043 556	3 931 009
Entreprises auxiliaires	1 438 465	1 629 857
Intérêt et assurance	816 651	771 389
Autres dépenses	5 617 130	4 087 915
Amortissement	<u>4 670 639</u>	<u>4 220 781</u>
	<u>104 688 863</u>	<u>89 775 267</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	<u><u>1 651 989</u></u> \$	<u><u>1 153 000</u></u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Encaisse provenant des (absorbée par)		
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 651 989 \$	1 153 000 \$
Amortissement des apports reportés - immobilisations	(3 967 749)	(3 561 248)
Amortissement des immobilisations	4 670 639	4 220 781
Amortissement des frais reportés	<u>12 658</u>	<u>25 250</u>
	<u>2 367 537</u>	<u>1 837 783</u>
Évolution des éléments hors caisse		
Débiteurs	(2 035 444)	9 349 321
Frais payés d'avance	(1 494 265)	111 092
Créditeurs et frais courus	(5 437 804)	4 000 823
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	104 711	32 828
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	29 061	-
Apports reportés - dépenses des périodes subséquentes	<u>359 030</u>	<u>1 341 671</u>
	<u>(6 107 174)</u>	<u>16 673 518</u>
Activités d'investissement		
Augmentation des placements	(272 709)	(267 407)
Fermeture de compte loterie	-	10
Diminution du débiteur à long terme	<u>299 012</u>	<u>284 024</u>
	<u>26 303</u>	<u>16 627</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Achats d'immobilisations	<u>(3 682 450)</u>	<u>(7 990 868)</u>
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(444 419)	(464 691)
Augmentation des apports reportés - immobilisations	<u>3 628 212</u>	<u>7 967 021</u>
	<u>3 183 793</u>	<u>7 502 330</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(6 579 528)	16 201 607
Encaisse au début de l'exercice	<u>35 141 348</u>	<u>18 939 741</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>28 561 820</u></u> \$	<u><u>35 141 348</u></u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2024

1. Généralités

Le Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie (le « Collège ») a été constitué le 19 octobre 1993 en vertu de la Loi sur le Ministère des Collèges et Universités. Le Collège est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Mission

Le Collège Boréal offre des formations et des services de qualité à une clientèle diversifiée. Au cœur des collectivités qu'il dessert, il exerce un leadership pour favoriser l'épanouissement et le développement durable des communautés francophones de l'Ontario.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public (NCCSP pour OSBLSP) et tiennent compte des principales méthodes comptables.

Principe de consolidation

Les états financiers consolidés présentent l'actif, le passif, les revenus et les dépenses du Collège et de la Fondation du Collège Boréal.

La Fondation du Collège Boréal est une corporation sans but lucratif et sans capital-actions constituée selon les lois de la Province de l'Ontario et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La Fondation du Collège Boréal est un organisme qui reçoit, maintient et administre plusieurs fonds, en espèce ou en propriété et en biens quelconques tant immobiliers que mobiliers ainsi que tout revenu et accroissement s'y rapportant et d'en distribuer une partie ou la totalité à des fins éducationnelles ou à titre de charité tenant compte en particulier du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie.

Comptabilité par fonds

Le Collège applique la méthode de comptabilité par fonds.

Le fonds d'exploitation représente les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

Le fonds d'immobilisations représente la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins d'investissement en immobilisations. À même ses contributions générales, le Collège comptabilise dans le fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations financés directement par le Collège plus le montant requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations.

Le fonds de dotation comprend le fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario (FFIEEO), la fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (FAEEO) et autres contributions. Ce fonds présente les actifs afférents aux dons admissibles reçus des particuliers et sociétés et des contributions du gouvernement de l'Ontario.

Constatation des apports

Le Collège applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les subventions liées à des exercices subséquents sont reportées et seront comptabilisées dans la période durant laquelle l'activité aura lieu. Les subventions approuvées mais non reçues sont incluses dans le solde des débiteurs.

Les frais de scolarité chevauchant l'exercice financier sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les contrats de formation et les autres recettes sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés afférents aux immobilisations sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux correspondants aux immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme une augmentation au solde de fonds du Fonds de dotation.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des apports (suite)

Les promesses de dons ne sont pas comptabilisées mais reconnues comme revenus dans l'année où les dons sont reçus.

Dons en nature

Les dons en nature reçus au cours de l'exercice ne sont pas comptabilisés.

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Le Collège offre des prestations déterminées au titre des avantages de retraite et postérieurs à l'emploi et des congés rémunérés à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les avantages de retraite, d'assurance vie et d'assurance-maladie, congés de maladie - droits acquis, congés de maladie - sans droits acquis et congés parentaux. Le Collège a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces avantages.

- i) Les coûts des avantages postérieurs à l'emploi sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité et les taux d'actualisation.
- ii) Les coûts du régime de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- iii) Les coûts des avantages au titre des congés de maladie, droits acquis et sans droits acquis sont déterminés selon l'évaluation actuarielle selon les meilleures estimations de la direction de la progression des salaires, l'utilisation des droits par l'employé et les taux d'actualisation. Les ajustements découlant de la modification des hypothèses actuarielles et/ou expérience sont comptabilisés selon la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés.
- iv) Les coûts des avantages au titre des congés parentaux sont équivalents aux indemnités versées dans le cadre du régime de prestations supplémentaires de chômage prévues pour la durée du congé parental.
- v) Le taux d'actualisation utilisé pour la détermination du passif ci-dessus est égal au taux de rendement moyen des obligations du gouvernement de l'Ontario.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au prix coûtant. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative comme suit :

Chemins, amélioration du terrain et terrains de stationnement	25 ans
Améliorations locatives	5, 10 et 20 ans
Bâtiments	40 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel d'enseignement	8 ans

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers consolidés

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux NCCSP pour OSBLSP, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations significatives incluent la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations et l'amortissement lié, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et l'estimation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés. Toutes les estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés à l'état consolidé des résultats, le cas échéant, dans l'exercice où ils sont connus.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations représentent les obligations légales associées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle résultant de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de son utilisation normale.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Le passif associé à une obligation de mise hors service d'une immobilisation est évalué en fonction de la meilleure estimation du montant nécessaire pour remédier l'immobilisation à la date des états financiers consolidés, dans la mesure où tous les critères de comptabilisation sont remplis. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une obligation légale pour le Collège d'engager des coûts en rapport avec une immobilisation corporelle spécifique, lorsque la transaction ou l'événement passé à l'origine du passif s'est déjà produit, lorsque des avantages économiques devront être abandonnés afin de remédier l'immobilisation et lorsqu'une estimation raisonnable de ce montant peut être effectuée. La meilleure estimation du passif comprend tous les coûts directement attribuables à la remise en état de l'obligation liée à la mise hors service de l'actif, sur la base des informations les plus fiables disponibles à la date de clôture applicable.

Lorsqu'un passif relatif à une obligation de mise hors service d'une immobilisation est initialement comptabilisé, un ajustement correspondant de l'immobilisation corporelle correspondante est également comptabilisé. Les coûts de mise hors service des immobilisations corporelles capitalisés sont également amortis simultanément sur la même base que l'actif sous-jacent auquel ils se rapportent.

Lors de la remise en état, le Collège décomptabilise le passif qui a été établi. Dans certaines circonstances, des gains ou des pertes peuvent être encourus lors du règlement, liés à l'évaluation continue du passif et aux estimations correspondantes qui ont été faites et qui sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats et l'état consolidé de l'évolution des soldes de fonds.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Collège évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Le Collège évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des titres de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état consolidé des gains de réévaluation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et du débiteur à long terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus et de la dette à long terme.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction du Collège liés aux instruments financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice où ils sont engagés. La valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur est ajustée pour les coûts de transaction directement attribuables à la création, l'émission et la prise en charge de ces instruments.

3. Changement des méthodes comptables

Effectif le 1^{er} avril 2023, le Collège a adopté les normes suivantes : SP 3400 *Revenus*, NOSP-8 *Éléments incorporels achetés* et SP 3160 *Partenariats public-privé*. L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur le solde d'ouverture.

Le chapitre SP 3400 *Revenus* établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus, en établissant une distinction spécifique entre les opérations qui comportent l'obligation de prestation (c'est-à-dire que le payeur attend un bien ou un service de l'entité du secteur public), appelées opérations d'échange, et les opérations qui ne comportent pas d'obligation de prestation, appelées opérations sans échange.

La note NOSP-8 *Éléments incorporels achetés* fournit des indications sur la comptabilisation et la présentation des éléments d'actif incorporels achetés qui sont acquis dans le cadre d'opération d'échange dans des conditions de concurrence normale entre des parties compétentes et consentantes qui ne sont pas contraintes d'agir.

Le chapitre SP 3160 *Partenariats public-privé* établit des indications spécifiques sur la comptabilisation et l'information financière relatives aux partenariats public-privé entre des entités du secteur public et du secteur privé, lorsque l'entité du secteur public se procure des infrastructures en faisant appel à un partenaire du secteur privé.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2024

4. Débiteurs

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Comptes clients, étudiants et autres	9 968 378 \$	8 851 574 \$
Moins : Provision pour créances douteuses	<u>1 189 273</u>	<u>937 817</u>
	8 779 105	7 913 757
Ministère des Collèges et Universités	1 251 032	172 305
Taxe de vente harmonisée	<u>1 215 106</u>	<u>1 123 737</u>
	<u><u>11 245 243</u></u> \$	<u><u>9 209 799</u></u> \$

5. Placements

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur</u>	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur</u>
Encaisse	935 383 \$	935 383 \$	1 140 447 \$	1 140 447 \$
Obligations corporatives	4 933 880	4 862 593	3 232 429	3 034 199
Actions canadiennes	1 495 473	1 744 769	1 508 214	1 643 987
Actions américaines	521 494	844 804	560 604	792 536
Actions étrangères	1 011 073	1 288 602	791 784	969 579
Placements alternatifs	<u>713 441</u>	<u>778 789</u>	<u>709 080</u>	<u>740 708</u>
	9 610 744	10 454 940	7 942 558	8 321 456
Obligations gouvernementales canadiennes, taux variant de 0,95 % à 3,65 %, échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2053	<u>2 850 609</u>	<u>2 857 207</u>	<u>4 246 088</u>	<u>4 153 070</u>
	<u><u>12 461 353</u></u> \$	<u><u>13 312 147</u></u> \$	<u><u>12 188 646</u></u> \$	<u><u>12 474 526</u></u> \$

Risque lié aux placements

Le risque lié aux placements provient des variations dans les taux d'intérêt et leur degré de volatilité. On trouve aussi des risques qui proviennent du danger éventuel qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de change découle des fonds d'actions étrangères et américaines détenues par le Collège.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2024

5. Placements (suite)

Risque de concentration

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres similaires. Le Collège a diversifié ses placements. Les placements du Collège comprennent de l'encaisse, des obligations corporatives, des actions canadiennes, des actions américaines, des actions étrangères, des placements alternatifs et des obligations gouvernementales canadiennes. De plus, le Collège utilise les services d'un courtier en placements pour l'aider à gérer ses placements et assurer une diversification de son portefeuille.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

6. Fonds de dotation

	2024					2023
	FFIEEO Phase I	FFIEEO Phase II	FAEEO	Autres	Total	Total
État de la situation financière						
Actif						
Placements	<u>5 294 942</u>	<u>593 622</u>	<u>2 880 163</u>	<u>75 000</u>	<u>8 843 727</u>	<u>8 843 727</u>
Soldes de fonds						
Affectations d'origine externe	<u>5 294 942</u>	<u>593 622</u>	<u>2 880 163</u>	<u>75 000</u>	<u>8 843 727</u>	<u>8 843 727</u>
État des résultats et l'évolution des soldes de fonds						
Revenus						
Contribution - Ministère des Collèges et Universités	-	-	-	-	-	-
Dépenses						
	-	-	-	-	-	-
Excédent des revenus sur les dépenses						
	-	-	-	-	-	-
Soldes de fonds au début de l'exercice						
	<u>5 294 942</u>	<u>593 622</u>	<u>2 880 163</u>	<u>75 000</u>	<u>8 843 727</u>	<u>8 843 727</u>
Soldes de fonds à la fin de l'exercice						
	<u>5 294 942</u>	<u>593 622</u>	<u>2 880 163</u>	<u>75 000</u>	<u>8 843 727</u>	<u>8 843 727</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2024

6. Fonds de dotation (suite)

	2024					2023
	FFIEEO Phase I	FFIEEO Phase II	FAEEO	Autres	Total	Total
État de l'évolution des soldes de fonds utilisables pour l'attribution de bourses						
Solde d'ouverture	1 361 270 \$	90 863 \$	418 351 \$	14 301 \$	1 884 785 \$	1 908 885 \$
Revenus de placements, nets des dépenses de placements et frais administratifs	167 061	18 729	90 872	1 777	278 439	260 637
Bourses attribuées - Phase I (nombre total 345) (2023 - 239)	(180 469)	-	-	-	(180 469)	(170 125)
Bourses attribuées - Phase II (nombre total 39) (2023 - 27)	-	(20 233)	-	-	(20 233)	(19 073)
Bourses attribuées - Phase III (nombre total 188) (2023 - 130)	-	-	(98 166)	-	(98 166)	(92 539)
Bourses attribuées - Autres (nombre total 0) (2023 - 1)	-	-	-	-	-	(3 000)
Solde de clôture	<u>1 347 862 \$</u>	<u>89 359 \$</u>	<u>411 057 \$</u>	<u>16 078 \$</u>	<u>1 864 356 \$</u>	<u>1 884 785 \$</u>

7. Immobilisations

	2024			2023
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	5 488 334 \$	- \$	5 488 334 \$	5 463 102 \$
Chemins, améliorations du terrain et terrains de stationnement	2 555 226	2 035 407	519 819	551 788
Améliorations locatives	15 308 424	10 348 969	4 959 455	2 890 684
Bâtiments	113 316 924	45 958 248	67 358 676	69 175 413
Matériel informatique	7 923 055	7 722 612	200 443	111 297
Logiciels	3 177 091	1 703 315	1 473 776	2 393 417
Matériel de bureau	4 827 369	4 542 935	284 434	397 143
Matériel d'enseignement	23 609 938	19 169 458	4 440 480	4 697 889
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	<u>854 711</u>	<u>32 874</u>	<u>821 837</u>	<u>-</u>
	<u>177 061 072 \$</u>	<u>91 513 818 \$</u>	<u>85 547 254 \$</u>	<u>85 680 733 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2024

8. Débiteur à long terme

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Octroi à recevoir du Ministère des Collèges et Universités relié au campus de Timmins, en versements annuels de 547 000 \$, incluant intérêt calculé au taux de 5,33 %, échéant en 2032	3 443 359 \$	3 742 371 \$
Versement échéant au cours du prochain exercice	<u>315 000</u>	<u>299 000</u>
	<u><u>3 128 359</u></u> \$	<u><u>3 443 371</u></u> \$

9. Marge de crédit

Le Collège dispose d'une marge de crédit de 2 000 000 \$, avec intérêt au taux de base de la banque plus 0,5 % sans garantie. Au 31 mars 2024 et 2023, la marge de crédit n'était pas utilisée.

10. Crédoiteurs et frais courus

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	9 614 022 \$	16 411 741 \$
Salaires, retenues sur salaires et avantages sociaux	4 229 453	3 484 425
Indemnités de vacances	<u>3 664 607</u>	<u>3 049 724</u>
	<u><u>17 508 082</u></u> \$	<u><u>22 945 890</u></u> \$

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2024

11. Apports reportés

Dépenses des périodes subséquentes

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à des dépenses des périodes subséquentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2024				2023	
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobili-sations</u>	<u>Fonds de bourses - dotation</u>	<u>Fonds de bourses - autres</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Solde d'ouverture	5 953 025 \$	64 643 \$	1 881 147 \$	921 509 \$	8 820 324 \$	7 478 654 \$
Plus : Apports reçus durant l'exercice	11 616 040	1 008 875	312 931	338 033	13 275 879	4 175 265
Moins : Apports constatés comme revenus	<u>(10 918 864)</u>	<u>(1 008 875)</u>	<u>(554 003)</u>	<u>(435 107)</u>	<u>(12 916 849)</u>	<u>(2 833 595)</u>
Solde de clôture	<u>6 650 201</u> \$	<u>64 643</u> \$	<u>1 640 075</u> \$	<u>824 435</u> \$	<u>9 179 354</u> \$	<u>8 820 324</u> \$

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2024

11. Apports reportés (suite)

Immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent la portion non amortie des subventions reçues pour l'achat des immobilisations. Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations sont les suivantes :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde d'ouverture	65 053 750 \$	60 647 977 \$
Plus : Apports reçus durant l'exercice	3 628 212	7 967 021
Moins : Apports amortis comme revenus de l'exercice	<u>(3 967 749)</u>	<u>(3 561 248)</u>
Solde de clôture	<u>64 714 213</u> \$	<u>65 053 750</u> \$

12. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les états financiers consolidés du Collège comprennent des obligations de mise hors service d'actifs pour des substances désignées dont la présence est confirmée/présumée dans les bâtiments appartenant au Collège ou loués par lui, lorsqu'il a été déterminé que le Collège est responsable de l'assainissement des substances désignées. Les coûts de mise hors service de l'actif sont amortis selon la méthode linéaire sans actualisation. Le passif devrait être réglé à une date future indéterminée.

Au 31 août 2023, la totalité des passifs pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont déclarés au coût courant en dollars historiques sans actualisation.

Voici un rapprochement de la charge comptable globale du passif au début et à la fin de l'exercice :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Passif pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	- \$	- \$
Passifs engagés au cours de l'exercice	854 711	-
Augmentation du passif rendant compte de l'évolution de l'estimation des passifs	<u>29 061</u>	<u>-</u>
Passif pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	<u>883 772</u> \$	<u>-</u> \$

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2024

13. Dette à long terme

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Prêt à terme avec l'Office ontarien de financement relié au campus de Timmins, remboursable par versements mensuels de 44 513 \$, incluant les intérêts calculés au taux de 5,13 %, échéant le 2 janvier 2035	4 451 254 \$	4 706 436 \$
Prêt à terme avec l'Office ontarien de financement relié à la résidence, remboursable par versements semi-annuels de 177 956 \$, incluant les intérêts calculés au taux de 5,094 %, échéant le 21 janvier 2036	<u>3 196 773</u>	<u>3 386 010</u>
	7 648 027	8 092 446
Portion échéante au cours du prochain exercice	<u>514 000</u>	<u>487 000</u>
	<u><u>7 134 027</u></u> \$	<u><u>7 605 446</u></u> \$

Les portions échéantes sur la dette à long terme au cours des prochains exercices sont les suivantes :

2025	512 000 \$
2026	539 000
2027	567 000
2028	597 000
2029	628 000
Exercices subséquents	<u>4 805 027</u>
	<u><u>7 648 027</u></u> \$

14. Soldes de fonds avec affectations d'origine interne

Les soldes de fonds avec affectation d'origine interne ne peuvent pas être dépensés pour autres fins sans l'approbation du conseil d'administration. Le conseil d'administration n'a pas approuvé un virement interfonds en 2024 ni 2023 entre les fonds non-grevés d'affectation et les fonds avec affectation d'origine interne. Le solde accumulé en fin d'exercice est de 6 800 000 \$ soit 4 500 000 \$ pour le campus de Toronto et 2 300 000 \$ pour le projet du Centre de bien-être à Sudbury.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2024

15. Fonds de dotation

Le fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario (FFIEEO) et la fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (FAEEO) représentent des programmes du gouvernement de l'Ontario qui encouragent les particuliers et les sociétés à verser des fonds à l'intention des étudiantes et des étudiants des collèges et universités.

Le gouvernement de l'Ontario a versé un montant égal aux dons admissibles reçus au titre du FFIEEO et du FAEEO.

Le fonds fiduciaire autre représente des fonds reçus à titre de dotation d'un donateur et dont le montant doit être maintenu en permanence.

Ce fonds doit être administré comme un fonds de dotation. Seulement les revenus de placement découlant du fonds de dotation peuvent servir à aider les personnes qui répondent aux conditions d'admission dans un collège ou une université, mais qui ne peuvent poursuivre leurs études pour des raisons financières.

16. Éventualités

Subventions

Le Collège reçoit des subventions et contributions de divers bailleurs de fonds. Conformément aux accords pertinents, si le Collège n'atteint pas les objectifs établis, les bailleurs de fonds pourraient demander des remboursements. S'il y avait obligation d'acquitter un montant, le remboursement qui en résulterait serait imputé aux résultats de l'exercice lorsque le montant deviendrait redevable.

Autres

Le 22 janvier 2024, le gouvernement du Canada a annoncé une limite d'admission pour les demandes de permis d'études internationaux pendant une période de deux ans, entraînant une réduction d'environ 35 % des permis d'études approuvés par rapport à 2023. À la fin de l'année 2024, le gouvernement réévaluera le nombre de nouveaux permis d'études qui seront traités en 2025.

En conséquence de cette annonce, le Collège ne pourra pas compter sur une croissance de ce flux de revenus. Le Collège continue également à faire du lobbying avec les gouvernements provinciaux et fédéraux pour obtenir des subventions supplémentaires afin de soutenir l'expansion des opérations.

L'avenir de la limite internationale au-delà de deux ans est inconnu à ce jour et pourrait changer avec les prochaines élections fédérales en 2025.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2024

17. Engagements

Contrats de location et de construction

En date du 31 mars 2024, le Collège a des engagements liés à des contrats de location d'immeubles et des contrats de construction. Les engagements annuels pour les cinq prochains exercices sont approximativement les suivants :

	<u>Immeubles</u>	<u>Construction</u>	<u>Total</u>
2025	6 252 927 \$	3 823 760 \$	10 076 687 \$
2026	5 761 494	-	5 761 494
2027	5 499 872	-	5 499 872
2028	5 023 155	-	5 023 155
2029	5 366 350	-	5 366 350
Par la suite	<u>91 180 972</u>	<u>-</u>	<u>91 180 972</u>
	<u>119 084 770</u> \$	<u>3 823 760</u> \$	<u>122 908 530</u> \$

18. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les tableaux suivants présentent les composantes des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés du Collège et les dépenses connexes.

	<u>2024</u>			<u>2023</u>	
	<u>Avantages postérieurs à l'emploi</u>	<u>Congés de maladie - sans droits acquis</u>	<u>Congés parentaux</u>	<u>Total du passif</u>	<u>Total du passif</u>
Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés					
Obligations découlant des avantages sociaux futurs des employés cumulés	571 000 \$	1 521 000 \$	264 435 \$	2 356 435 \$	2 044 724 \$
Valeur de l'actif	(140 000)	-	-	(140 000)	(128 000)
Gains actuariels non amortis (pertes actuarielles non amorties)	<u>5 000</u>	<u>(235 000)</u>	<u>-</u>	<u>(230 000)</u>	<u>(35 000)</u>
Passif total	<u>436 000</u> \$	<u>1 286 000</u> \$	<u>264 435</u> \$	<u>1 986 435</u> \$	<u>1 881 724</u> \$

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2024

18. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Charges (recouvrements) des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	2024			2023	
	Avantages postérieurs à l'emploi	Congés de maladie - sans droits acquis	Congés parentaux	Charges totales	Charges totales
Charges au titre des avantages au cours de l'exercice	36 000 \$	136 000 \$	10 711 \$	182 711	153 829 \$
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	1 000	45 000	-	46 000	33 000
Pertes actuarielles amorties (gains actuariels amortis)	<u>(5 000)</u>	<u>35 000</u>	<u>-</u>	<u>30 000</u>	<u>(32 000)</u>
Charges totales	<u>32 000 \$</u>	<u>216 000 \$</u>	<u>10 711 \$</u>	<u>258 711 \$</u>	<u>154 829 \$</u>

Les montants ci-dessus excluent les cotisations de prestations de retraite au Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie, un régime multi-employeurs, décrit ci-après.

Avantages de retraite

Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie

La majorité des employés du Collège sont membres du Régime de retraite à prestations déterminées des Collèges d'arts appliqués et de technologie. Ce régime est un régime de retraite multi-employeurs et en conséquence, les cotisations du Collège sont comptabilisées comme si le régime était un régime à cotisations déterminées avec les cotisations du Collège passées en charges dans l'exercice qu'elles sont dues. Aucune obligation non capitalisée ne sera payée directement par le Ministère des Collèges et Universités. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024, le Collège a cotisé 9 334 762 \$ (2023 - 7 055 524 \$) au régime. La dépense associée au Régime de retraite est de 4 884 044 \$ (2023 - 3 460 476 \$) à l'accord de compensation enregistré.

L'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée le 1^{er} janvier 2024 avec les autorités de réglementation des régimes de retraite démontre un surplus actuariel de 5 200 000 \$.

Avantages postérieurs à l'emploi

Le Collège continue d'offrir à certains groupes d'employés des avantages au titre de l'assurance vie, de l'assurance dentaire et des soins de santé après leur retraite. Le Collège constate la valeur des avantages lorsqu'ils sont acquis par les salariés. Les avantages à payer correspondants ont été déterminés par une étude de l'évaluation actuarielle commandée par le Conseil des employeurs des collèges.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2024

18. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les hypothèses significatives utilisées pour les évaluations actuarielles sont les suivantes :

a) Taux d'actualisation

La valeur actualisée au 31 mars 2024 des avantages futurs a été déterminée à l'aide d'un taux d'actualisation de 3,50 % (2023 - 3,40 %).

b) Coûts des médicaments

Le coût des médicaments est réputé d'augmenter à un taux de 7,20 % pour 2024 (2023 - 7,39 %) et de baisser au prorata par la suite à un taux ultime de 4,00 % en 2040 pour l'exercice 2024 (2023 - 4,00 %).

c) Hôpital et autres coûts médicaux

Les frais hospitaliers et autres coûts médicaux sont réputés d'augmenter à un taux annuel de 4,00 % en 2024 (2023 - 4,00 %). Les primes d'assurance-maladie sont réputées d'augmenter à 6,16 % par année en 2024 (2023 - 6,16 %) et de baisser au prorata par la suite à un taux ultime de 4,00 % en 2040 pour l'exercice 2024 (2023 - 4,00 %).

d) Soins dentaires

Le coût des soins dentaires est réputé d'augmenter à un taux de 4,00 % par année en 2024 (2023 - 4,00 %). Les primes pour soins dentaires sont réputées d'augmenter à un taux de 4,00 % par année en 2024 (2023 - 4,00 %).

Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Collège est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assure toutes les réclamations faites par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Un passif au titre des prestations liées à ce régime est inclus dans les états financiers consolidés du Collège.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2024

18. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Congés rémunérés

a) Congés de maladie - sans droits acquis

Annuellement, le Collège alloue à certains groupes d'employés un nombre spécifique de jours qui peuvent être utilisés comme congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure. Ces jours ne s'acquièrent pas et sont disponibles immédiatement. Les employés peuvent accumuler annuellement leur attribution inutilisée, jusqu'au maximum alloué selon leur contrat de travail. Les journées cumulées peuvent être utilisées ultérieurement si la durée de la maladie ou la blessure de l'employé dépasse l'attribution de jours de l'exercice courant. Les congés de maladie sont payés au salaire en vigueur lorsqu'ils sont utilisés. Les avantages à payer correspondants ont été déterminés par une étude de l'évaluation actuarielle commandée par le Conseil des employeurs des collèges.

b) Congés parentaux

Le Collège verse des indemnités dans le cadre du régime de prestations supplémentaires de chômage durant les congés parentaux aux employés admissibles. Pour les deux premières semaines, l'indemnité correspond à 93 % du taux de rémunération que l'employée ou l'employé recevait le dernier jour de travail avant le début du congé. Pour le reste de la période pendant laquelle l'employée ou l'employé est admissible aux prestations d'assurance-chômage, les indemnités correspondent à la différence entre la somme des prestations hebdomadaires d'assurance-chômage auxquelles elle ou il est admissible et 93 % du taux de rémunération que l'employée ou l'employé recevait le dernier jour de travail avant le début du congé.

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des congés de maladie - sans droits acquis et des congés parentaux, sont les meilleures estimations de l'actuaire des taux prévus pour :

- i) Taux d'actualisation 3,50 % (2023 - 2,90 %)
- ii) Accroissement des salaires académiques 1,00 % en 2024 et 1,00 % par la suite (2023 - 1,00 % en 2023 et 1,00 % par la suite) et accroissement des salaires de soutien 1,00 % en 2024 et 1,00 % par la suite (2023 - 1,00 % en 2023 et 1,00 % par la suite)

19. Instruments financiers

Les opérations d'instruments financiers peuvent avoir pour conséquence de faire assumer par une entité ou de transférer à un tiers un ou plusieurs des risques financiers décrits ci-dessous. Les informations à fournir aideront les utilisateurs des états financiers à évaluer l'étendue des risques associés aux instruments financiers.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2024

19. Instruments financiers (suite)

(a) Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers à court terme et des passifs financiers à court terme est approximativement égale à la juste valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- *Niveau 1* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- *Niveau 2* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix) ;
- *Niveau 3* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Actifs financiers à leur juste valeur au 31 mars 2024

	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Total</u>
Encaisse	935 383 \$	- \$	- \$	935 383 \$
Placements				
Obligations corporatives	-	4 862 593	-	4 862 593
Actions canadiennes	1 744 769	-	-	1 744 769
Actions américaines	844 804	-	-	844 804
Actions étrangères	1 288 602	-	-	1 288 602
Placements alternatifs	-	778 789	-	778 789
Obligations gouvernementales canadiennes	<u>-</u>	<u>2 857 207</u>	<u>-</u>	<u>2 857 207</u>
Total	<u>4 813 558 \$</u>	<u>8 498 589 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>13 312 147 \$</u>

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2024

19. Instruments financiers (suite)

(b) Risque de taux d'intérêt

Le Collège est exposé au risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est le risque que le Collège soit exposé au taux d'intérêt sur ses placements et de sa dette à long terme. Cette exposition au risque pourrait avoir un effet sur ses soldes de fonds pour des périodes futures. Les prêts à terme qui ont des taux fixes n'affectent pas le risque de taux d'intérêt. Le Collège n'utilise pas des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 mars 2024, une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de la valeur des placements d'environ 377 685 \$; inversement, une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une augmentation de la valeur des placements d'environ 377 685 \$. Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

(c) Risque de liquidité

Le Collège a un risque de liquidité dans les créiteurs et frais courus de 17 508 082 \$ (2023 - 22 945 890 \$). Le risque de liquidité est le risque que le Collège éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Collège réduit son exposition au risque de liquidité en s'assurant de documenter l'échéance des paiements autorisés ; maintenir une marge de crédit suffisante pour payer les créiteurs et payer l'intérêt et le capital sur la dette à long terme lorsque ceux-ci deviennent exigibles.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

(d) Risque de crédit

Le Collège a un risque de crédit dans les débiteurs de 11 245 243 \$ (2023 - 9 209 799 \$). Le risque de crédit se présente lorsque certains étudiants et autres groupes ne font pas face à leurs obligations. Le Collège réduit son exposition au risque de crédit en limitant le montant de crédit avancé. Le Collège maintient des politiques de crédit et des limites strictes en tenant compte des contreparties.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2024

19. Instruments financiers (suite)

(e) Risque de prix

Le Collège est exposé à un risque de prix. Le risque de prix est le risque associé à l'incertitude liée à la valeur d'actifs découlant des changements dans le marché des valeurs mobilières. Le Collège est exposé à ce risque à l'égard de ces placements. Au 31 mars 2024, une hausse de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une augmentation de la valeur des placements d'environ 170 402 \$; inversement, une diminution de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une diminution de la valeur des placements d'environ 170 402 \$. Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité. Le Collège mitige ce risque en suivant la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologies émise par le Ministère des Collèges et Universités.

(f) Risque de change

Le risque de change est le risque de variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à la fluctuation des devises étrangères. Le Collège est exposé au risque de change qui se limite à son investissement dans les placements étrangers. Le Collège n'utilise pas des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de change.

Les sommes dans le Fonds de dotation par la Fondation du Collège Boréal sont détenues dans les placements décrits à la note 5 des états financiers consolidés. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base annuelle.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 1 - Analyse des recettes

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Subventions		
Ministère des Collèges et Universités	42 009 039 \$	40 855 367 \$
Ministères provinciaux	13 643 826	14 971 121
Ministères fédéraux	11 011 533	9 256 868
Ministères municipaux	<u>25 115</u>	<u>49 427</u>
	<u>66 689 513</u>	<u>65 132 783</u>
Contrats de services	<u>7 676 715</u>	<u>4 911 637</u>
Frais de scolarité		
Domestic - temps plein	2 910 777	2 264 625
Domestic - temps partiel	1 162 012	1 338 380
International - temps plein	11 316 610	5 284 705
International - temps partiel	109 787	28 866
Autres frais auxiliaires	<u>4 022 712</u>	<u>2 083 416</u>
	<u>19 521 898</u>	<u>10 999 992</u>
Contrats de formation	<u>1 163 175</u>	<u>727 077</u>
Entreprises auxiliaires (Annexe 3)	<u>1 587 710</u>	<u>1 496 500</u>
Autres recettes		
Dons	914 697	472 712
Produits de cours	49 053	103 183
Location de locaux	482 869	322 053
Placements	1 443 219	1 155 150
Frais d'admission international et autres	<u>2 844 254</u>	<u>2 045 932</u>
	<u>5 734 092</u>	<u>4 099 030</u>
Amortissement des apports reportés - immobilisations	<u>3 967 749</u>	<u>3 561 248</u>
Total	<u><u>106 340 852</u></u> \$	<u><u>90 928 267</u></u> \$

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 2 - Analyse des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Salaires et avantages sociaux		
Salaires scolaire	21 678 876 \$	18 270 076 \$
Salaires soutien	17 075 874	14 447 694
Salaires cadre	15 075 424	11 803 029
Avantages sociaux	<u>11 956 808</u>	<u>9 902 178</u>
	<u>65 786 982</u>	<u>54 422 977</u>
Télécommunication	<u>486 010</u>	<u>467 021</u>
Frais de voyage	<u>1 503 096</u>	<u>1 000 913</u>
Services professionnels		
Publicité et promotions	1 566 142	1 704 648
Services contractuels - enseignement	379 043	516 248
Perfectionnement professionnel	112 615	300 482
Service de sécurité	350 480	317 787
Services contractuels	<u>6 024 355</u>	<u>7 100 051</u>
	<u>8 432 635</u>	<u>9 939 216</u>
Services publics et entretien		
Services publics	1 536 701	1 321 124
Entretien édifices	2 450 741	1 224 051
Entretien équipement	<u>1 466 378</u>	<u>1 818 663</u>
	<u>5 453 820</u>	<u>4 363 838</u>
Loyer	<u>6 377 205</u>	<u>4 882 762</u>
Location	<u>62 674</u>	<u>57 589</u>
Fournitures et matériel		
Fournitures	1 415 671	1 543 662
Matériels	<u>2 627 885</u>	<u>2 387 347</u>
	<u>4 043 556</u>	<u>3 931 009</u>
Entreprises auxiliaires (Annexe 3)	<u>1 438 465</u>	<u>1 629 857</u>
Intérêt et assurance		
Intérêt à long-terme	401 135	249 414
Intérêt et frais bancaires	233 170	182 434
Assurance	<u>182 346</u>	<u>339 541</u>
	<u>816 651</u>	<u>771 389</u>
Autres dépenses		
Bourses	2 101 444	1 443 812
Mauvaises créances	253 405	40 142
Impôt fonciers	83 108	71 638
Allocations	1 878 984	2 052 608
Autres dépenses	<u>1 300 189</u>	<u>479 715</u>
	<u>5 617 130</u>	<u>4 087 915</u>
Amortissement	<u>4 670 639</u>	<u>4 220 781</u>
Total	<u>104 688 863</u> \$	<u>89 775 267</u> \$

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 3 - Analyse des entreprises auxiliaires (excluant les salaires et l'amortissement)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>Résidence</u>	<u>Stationnement</u>	<u>Événements spéciaux</u>	<u>Centre sportif</u>	<u>2024</u>
Recettes	1 290 660 \$	184 241 \$	102 975 \$	9 834 \$	1 587 710 \$
Dépenses	<u>870 535</u>	<u>468 657</u>	<u>38 000</u>	<u>61 273</u>	<u>1 438 465</u>
Surplus (déficit)	<u>420 125</u> \$	<u>(284 416)</u> \$	<u>64 975</u> \$	<u>(51 439)</u> \$	<u>149 245</u> \$

	<u>Résidence</u>	<u>Stationnement</u>	<u>Événements spéciaux</u>	<u>Centre sportif</u>	<u>2023</u>
Recettes	1 187 116 \$	166 849 \$	135 202 \$	7 333 \$	1 496 500 \$
Dépenses	<u>1 003 043</u>	<u>542 526</u>	<u>54 940</u>	<u>29 348</u>	<u>1 629 857</u>
Surplus (déficit)	<u>184 073</u> \$	<u>(375 677)</u> \$	<u>80 262</u> \$	<u>(22 015)</u> \$	<u>(133 357)</u> \$